



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour : 44
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 mars 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-3 :

Création du Centre de Supervision Urbain (CSU) métropolitain.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU les articles L. 5211-59 et L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L. 132-13 et L. 132-14 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 12 juillet 2021 relative au lancement d'une réflexion sur la compétence « prévention de la délinquance » de Metz Métropole,
VU l'avis du Comité Social Territorial de Metz Métropole du 7 mars 2023 relatif aux réorganisations internes,
CONSIDERANT les conférences des Maires des 28 avril et 10 novembre 2022 et du 2 mars 2023, et les rencontres individuelles de l'ensemble des communes de Metz Métropole réalisées fin 2022,

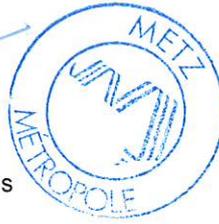
DECIDE la création du CSU métropolitain dont la fonction première sera d'assurer la vidéoprotection et le report d'alarmes des communes de Metz Métropole au titre du volet prévention de la délinquance, cette démarche s'inscrivant pleinement dans le cadre du projet de territoire intelligent mené par Metz Métropole. Une prochaine délibération précisera les modalités de mise en œuvre de ce service,
DECIDE de poursuivre les discussions engagées avec les communes pour le transfert des services ou biens dédiés à cette mission.

Metz, le 21 mars 2023

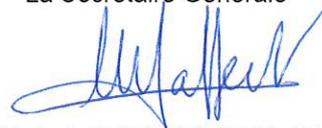
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230320-2023-03-DB3-DE

Numéro de l'acte : 2023-03-DB3
Date de décision : lundi 20 mars 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Création du Centre de Supervision Urbain (CSU) métropolitain
Classification : 8,5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/03/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230320-2023-03-DB3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Historique :

23/03/23 14:38	En cours de création	
23/03/23 14:40	En préparation	Catherine DELLES
23/03/23 15:27	Reçu	Catherine DELLES
23/03/23 15:28	En cours de transmission	
23/03/23 15:29	Transmis en Préfecture	
23/03/23 15:33	Accusé de réception reçu	